

**PROMULGATION**

**RÈGLEMENT NUMÉRO RCA05-19010-7**

AVIS est par la présente donné que le règlement ci-après décrit a été adopté à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Lachine tenue le 6 juin 2022. Ce règlement a été approuvé par le directeur de l'urbanisme par intérim du Service de l'urbanisme et de la mobilité en date du 21 juin 2022 comme en fait foi le certificat de conformité du greffier délivré en date du 22 juin 2022.

*Règlement numéro RCA05-19010-7 modifiant le Règlement relatif aux usages conditionnels (RCA05-19010) afin de remplacer la zone C-215 par la nouvelle zone M-215 et supprimer la zone C-309 aux zones d'application des dispositions concernant l'usage d'établissement avec service de boissons alcoolisées*

Le présent règlement est entré en vigueur le 21 juin 2022 et peut être consulté sur le site Internet de la Ville à l'adresse suivante : <https://montreal.ca/reglements-municipaux/> .

Fait à Montréal, arrondissement de Lachine, ce 29 juin 2022.

Myrabelle Chicoine  
Secrétaire d'arrondissement substitut

**PROMULGATION**

**BY-LAW NUMBER RCA05-19010-7**

NOTICE is hereby given that the following by-law was adopted at the regular council sitting of the borough of Lachine held on June 6, 2022. This by-law was approved by the directeur de l'urbanisme par intérim du Service de l'urbanisme et de la mobilité on June 21, 2022, as per the certificate of conformity issued by the clerk of the municipality on June 22, 2022.

*Règlement numéro RCA05-19010-7 modifiant le Règlement relatif aux usages conditionnels (RCA05-19010) afin de remplacer la zone C-215 par la nouvelle zone M-215 et supprimer la zone C-309 aux zones d'application des dispositions concernant l'usage d'établissement avec service de boissons alcoolisées*

The by-law became effective on June 21, 2022 and may be consulted by the City's website at the following address: <https://montreal.ca/reglements-municipaux/> .

Given in Montréal, arrondissement de Lachine, this June 29, 2022.